

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
COMMUNE DE LOOS-EN-GOHELLE
ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Fermeture des espaces publics : le jardin public, le terril du 15 et son mémorial « Hill 70 », le bois de la fosse 12 et le terril du 11/19

Le Maire de la Commune de Loos-en-Gohelle,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu, les vents violents de la tempête « CIARAN » annoncés par Météo France dans le département du Pas de Calais, dont les rafales de vents pouvant atteindre 120 à 130 km/heure,

Considérant, par conséquent la nécessité de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent,

Considérant, conformément aux recommandations du Préfet,

Considérant, que la vulnérabilité des arbres à la chute ou la rupture de leurs branches pendant ces conditions météorologiques ne permettent pas l'utilisation des espaces publics, le Maire de la commune de Loos-en-Gohelle, Geoffrey Mathon, a décidé de fermer l'accès au jardin public, au terril du 11/19 et au bois du 12 à partir de 20h 00 et sur toute la durée de l'avis de tempête.

ARRETE

Article 1 – L'utilisation des espaces publics : le jardin public, le terril du 15 et son mémorial « Hill 70 », le bois de la fosse 12 et le terril du 11/19 de Loos-en-Gohelle seront strictement interdits.

Article 2 - La Direction Générale des Services de la Mairie, les Forces de Police sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Loos-en-Gohelle, le

1 - NOV. 2023

Pour le Maire,

